

Paris, le lundi 10 mars 2008

Circulaire : 012-08

Émetteur : Direction du Développement et de l'Accompagnement des Ressources Humaines

Objet : Les jours fériés 2008

Madame, Monsieur le Directeur,
Madame, Monsieur le Médecin conseil régional,

En 2008, les spécificités du calendrier font que la Fête du travail et l'Ascension coïncident au 1er mai.

Aussi, compte tenu de cette particularité et du nombre d'interrogations sur le sujet, il est apparu souhaitable de préciser les conséquences de cette situation.

Le Comité exécutif de l'Ucanss, saisi de ce sujet au cours de sa séance du 20 février, n'a pas souhaité modifier les règles juridiques applicables en la matière.

Aussi, vous trouverez ci-joint une note rappelant les grands principes concernant les jours fériés (I) ainsi que des précisions sur la particularité de l'année 2008 (II).

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Directeur, Madame, Monsieur le Médecin-conseil régional, l'expression de mes sentiments distingués.



Philippe RENARD
Directeur

Document(s) annexe(s) :

- jours fériés 2008,